

Titres Individuels Corpos

(Sport dans l'entreprise)

SAISON 2011-2012

LIGUE DU CENTRE DE TENNIS DE TABLE

SAISON 2011-2012



Photos des Titres Régionaux 2009-2010



Michel Casy et Kévin Mercier :
Champion de France Individuel
Corpos 2009-2010

Le travail et le sport : c'est la santé

REGLEMENT SPORTIF

Article 1 - Conditions de participation

Pour participer aux championnats régionaux, les joueurs et joueuses doivent avoir la licence traditionnelle et la qualification corporative.

Ils doivent participer à leur championnat par équipes et y avoir disputé au moins 2 rencontres.

Article 2 - Championnat régional

Les épreuves sont organisées par la commission régionale « sport dans l'Entreprise » de la ligue du Centre.

La date de la compétition est fixée par la Ligue du Centre et paraît sur le calendrier des épreuves de la ligue du Centre.

Les épreuves sont ouvertes uniquement aux joueurs(es) remplissant une des conditions suivantes :

être dans les 100 premiers numérotés messieurs et dames des deux derniers classements officiels de la saison en cours (qualifiés d'office) ;

qualifiés des championnats départementaux (ayant obligatoirement disputé l'épreuve concernée).

La commission régionale fixe, chaque saison, le nombre de qualifiés par département en se basant sur le nombre de joueurs ayant participé à l'épreuve départementale.



Article 3 - Epreuves disputées à l'échelon régional

Simple Descendants Jeunes Garçons : 16 qualifiés
Simple Descendants Jeunes Filles : 16 qualifiées
Simple Dames de 500 à 999 pts : 16 qualifiées
Simple Messieurs de 500 à 999 pts : 24 qualifiés
Simple Dames de 1000 à 1299 pts : 16 qualifiées
Simple Messieurs de 1000 à 1299 pts : 24 qualifiés
Simple Dames Toutes Séries : 16 qualifiées
Simple Messieurs Toutes Séries : 32 qualifiés
Simple Vétérans Dames : 16 qualifiées
Simple Vétérans 1 Messieurs : 32 qualifiés
Simple Vétérans Messieurs 2 : 32 qualifiés
Doubles Descendants : 8 qualifiés
Doubles Descendants : 8 qualifiés
Doubles Dames : 8 qualifiées
Doubles Messieurs : 32 qualifiés

- Les épreuves de simples, seront constituées en poules de 3 ou 4 joueurs(es).

- Les rencontres doivent se dérouler au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées). Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final.

- Les paires de doubles doivent être constituées par des joueurs ou joueuses d'un même comité sauf si le nombre de qualifiés est impair ou avec l'accord des organisateurs.

Les descendants ne peuvent participer qu'à leurs tableaux, simple ou doubles.

Simple Vétérans 1 Messieurs: de 40 à 59 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Simple Vétérans 2 Messieurs : à partir de 60 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Qualification pour les championnats de France :

Pour tous les tableaux, les matchs de classements se feront du 1er au 4ème sauf pour le tableau Simple Messieurs Toutes Séries pour lequel, les matchs se feront du 1er au 8ème.

Article 4 - Droits d'engagement

Les droits d'engagement, fixé par la commission régionale, reviennent en totalité à la ligue du Centre.

Tous les droits d'engagement seront prélevés par la Ligue du Centre sur les comptes clubs.

Les engagements en simple donnent droit à une boisson et un sandwich qui sont fournis par l'organisateur de cette épreuve.

Article 5 - Juge-arbitrage

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par le comité du département où est organisé ce championnat régional.

Article 6 - Tirage au sort

Il est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve à l'expiration du délai pour l'inscription prévu par la commission régionale lors de sa réunion de début d'année.

Lors de cette réunion, elle fixera le nombre de joueurs(es) qualifiés pour cette épreuve suivant les participants à l'épreuve départementale.

Elle fixera également le montant des droits d'engagement ainsi que la somme reversée à l'organisateur pour le montant de la boisson et du sandwich par joueur.

Article 7 - Règlement financier

Les frais de déplacement des joueurs sont à leur charge.